



Le Service des activités récréatives (SAR) a été créé pour augmenter la participation étudiante aux activités intra-muros. Depuis 1976, une variété de programmes sont offerts par le SAR afin de répondre aux différents besoins des étudiants et des étudiantes à temps plein à l'Université de Moncton.

En plus de ces programmes récréatifs, le SAR permet aux étudiants et aux étudiantes d'acquérir une expérience de travail dans l'organisation des diverses activités offertes. Une variété d'emplois à temps partiel est accessible à la clientèle étudiante, augmentant ainsi leur épanouissement durant leur expérience universitaire. Le personnel, les membres du CEPS ainsi que le public sont également invités à participer aux programmes animés et aux cours populaires.

C'est à vous de choisir ! Que vous soyez débutant, compétitif ou même un Aigle Bleu(e), les sports récréatifs sont là pour vous.

Plus de renseignements :

Jonathan Martin, Coordonnateur de la vie active

jonathan.martin@umoncton.ca

506-858-4000 poste 3773

Liges SAR 2024-2025 :

Liges SAR anticipées pour l'année 2024-2025 Hockey (A, B, C), Futsal, Basketball et Volleyball.

*Il est possible d'ajouter une ligue si le niveau de participation est atteint.

Cours SAR pour l'année 2024-2025

Les cours SAR seront déterminés avant le début de la session d'automne 2024.

Modalités d'inscription aux cours SAR

A. Inscription par le site web : <https://ceps.umoncton.ca/>

- ❖ Cliquez sur « Cours SAR »
- ❖ Cliquez « S'identifier ».
 - Complétez la page d'information. Votre numéro d'identification est votre NI étudiant ou bien votre numéro de membre au CEPS.
 - Si vous n'avez pas de numéro d'identification, vous devrez créer un profil.
 - Après avoir créé votre profil, cliquez sur le cours que vous désirez entreprendre. Choisir la classe de préférence, s'il y a plus d'une option.
- ❖ Procédez au paiement en ligne.

B. Inscription en personne au CEPS

- ❖ Carte étudiante obligatoire.
- ❖ Modes de paiement : argent comptant, Visa, Mastercard, American Express et carte débit Modalités d'inscription de ligues sportives.

***Veuillez noter que les dépôts doivent être payés en argent comptant.**

Modalités d'inscription de ligues sportives

- L'inscription d'une équipe se fait à la réception du CEPS uniquement au début l'année scolaire.
- Le minimum de joueurs / joueuses requis pour que l'équipe soit retenue en attente sera de 6 joueurs / joueuses.
- Les non-étudiants et non-étudiantes devront se présenter au CEPS pour payer leurs frais d'inscription. À ce moment, ils recevront un laissez-passer leur permettant de participer. Il est à noter que des frais administratifs peuvent être demandés